

Zeitschrift:	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber:	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band:	9 (1933-1934)
Heft:	1
Rubrik:	Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La motorisation dans l'armée italienne

La Revue italienne d'artillerie et de génie donne une vue d'ensemble des manœuvres de 1932, qui, en Italie, portèrent principalement sur la motorisation des unités, ce qui permet d'intéressantes comparaisons avec les manœuvres françaises de l'automne dernier.

Ces manœuvres, qui mettaient en action, pour la première fois, des état-majors de corps d'armée, eurent lieu dans la province d'Ombrie, dont le caractère essentiellement montagneux rendait très difficile le déplacement et le ravitaillement des unités. Une des deux « divisions légères » qui y prenait part, était constituée de la façon suivante, d'après les dernières données de l'expérience :

Une brigade de cavalerie à trois régiments, un régiment de bersagliers à bicyclette (deux bataillons), un régiment d'artillerie à cheval et deux groupes d'artillerie légère motorisée, deux compagnies d'automobiles blindées et un bataillon de chars légers. Le but à atteindre était de mettre à l'épreuve l'organisation rationnelle de la motorisation, ainsi que son emploi efficace et la possibilité de compter, en marche, sur une protection satisfaisante contre les avions ennemis.

Les petits chars Fiat, M 30 (Carden Lloyd VI), qui peuvent atteindre une vitesse de 40 kilomètres à l'heure avec un équipage de deux hommes et un armement composé soit d'une mitrailleuse, soit d'un canon de 37, se sont de nouveau montrés parfaitement adaptés à leur rôle dans les cheminements étroits et difficiles comme dans les terrains boisés. Ils ont été également employés, à l'imitation de ce qui se fait dans les armées anglaises et polonaises, comme moyen de transport pour certaines pièces d'artillerie légère et pour les mortiers d'accompagnement. Ils ont aussi fait l'office de tracteurs pour le ravitaillement, et étaient, dans ce cas, pourvus d'une remorque.

De plus, on mit en service pour le ravitaillement des petites voitures à quatre roues motrices et de nouvelles voitures « dovunque » (expression qui peut se traduire en français par « tous terrains »), ces dernières devant constituer, d'après les experts italiens, « un très important progrès dans la motorisation de l'infanterie ».

Les chevaux et les mulets n'ont cependant pas paru devoir être entièrement remplacés par ces véhicules à moteur.

De même, il a semblé démontré qu'il n'était pas avantageux de remplacer les régiments cyclistes par de l'infanterie motorisée, cette dernière ne possédant pas la mobilité individuelle de ceux-là, sur tous terrains, et leur aptitude à échapper aux attaques aériennes.

(Deutsche Wehr.)

Petites nouvelles

Le colonel Sarrasin, commandant du 1^{er} corps d'armée étant, par suite de son état de santé, dans l'impossibilité de diriger les manœuvres de la II^e division, c'est le chef du service de l'état-major général, le colonel commandant de corps Roost qui le remplace.

Les manœuvres sont suivies par les officiers étrangers suivants :

Allemagne: lieutenant-général Muff, attaché militaire à Vienne et Berne; lieutenant-colonel Schmidt, du Reichswehrministerium; capitaine von Kurowski, du Reichswehrministère; Autriche: major général Jansa, attaché militaire à Berlin et à Berne; Etats-Unis: lieutenant-colonel Wuest, attaché militaire à Berlin et à Berne; France: général de brigade Millet, chef d'E.-M. du gouverneur militaire de Strasbourg; lieutenant-colonel de la Forest-Divonne, attaché militaire à Berne; commandant Deshorties, de l'état-major général de l'armée, Paris; Grande-Bretagne: lieutenant-colonel Mac Farlane, attaché militaire à Budapest et à Berne; Italie: général de C.-A. Vacca Maggiolini, sous-chef d'état-major de l'armée italienne; lieutenant-colonel Perrone, attaché militaire à Berne; capitaine Romano, adjoint de l'attaché aéronautique à Paris et à Berne.

Le lieutenant-colonel d'E.-M. G. Dubois, chef de section du service de l'état-major général, Berne, et le major d'E.-M. G. de Muralt, officier instructeur de cavalerie, Berne, accompagneront les officiers étrangers.

* * *

Après les manœuvres de St-Maurice, c'est au tour du Gothard de faire la guerre dans la région du Lukmanier. Cet exercice aura lieu du 18 au 20 septembre sous la direction du colonel divisionnaire von Salis, commandant des troupes du Gothard. Y prendront part: les états-majors des fronts ouest et est du Gothard, les régiments d'infanterie de montagne 30 et 47, le détachement de mitrailleurs de montagne 1, le régiment d'artillerie motorisée 6, le détachement d'artillerie lourde motorisée 5, la compagnie de projecteurs de montagne 5, la compagnie de télégraphistes de montagne 18, la compagnie de

ravitaillement 8. Des aviateurs seront attribués aux deux parties.

* * *

Les travaux préparatoires pour l'établissement d'une nouvelle carte topographique de la Suisse, dont le besoin se fait impérieusement sentir pour notre défense nationale, avancent bon train. La grande commission d'études chargée d'examiner les différentes propositions et de prendre position à leur égard, sera convoquée vers le milieu d'octobre. Cette commission comprend des représentants des organisations et associations civiles qui sont particulièrement intéressées, ainsi le Club alpin qui vole une attention toute spéciale à la cartographie, les sociétés de géographie et de sciences naturelles, la société d'ingénieurs et architectes, les sociétés militaires, etc. C'est M. le colonel commandant de corps Roost, chef du service de l'état-major général, qui assume la présidence de cette commission.

La réunion de la commission sera précédée d'une conférence administrative, qui aura lieu probablement les 22 et 23 septembre, présidée également par le colonel Roost. A cette conférence prendront part les représentants des bureaux chargés de la cartographie, de l'administration centrale et des C. F. F.

* * *

L'épreuve militaire de marche Yverdon-La Sarraz-Lausanne est ouverte à tous les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée suisse, au corps de gardes-frontières, de gendarmerie et de police.

La finance d'inscription est de 1 fr. sous forme de cinq timbres de 20 centimes.

Les participants doivent s'inscrire par écrit auprès du premier-lieutenant Le Coultr, Bugnon, 4, à Lausanne, en indiquant grade, incorporation, domicile, si l'intéressé désire être logé la nuit du 23 au 24 septembre en caserne d'Yverdon. Il n'est pas obligatoire d'avoir participé à d'autres courses militaires pour s'inscrire à cette épreuve militaire de marche.

Le départ sera donné le dimanche à 9 heures dans la cour de la caserne d'Yverdon.

Enfin, innovation de cette année, une épreuve dite de « préparation militaire » sera spécialement réservée aux élèves des cours préparatoires avec armes (moblots) de 1932 et 1933. Elle se disputera le 24 septembre, sur le parcours Morges-Lausanne (15 km.).

Les concurrents porteront l'équipement de moblots complet, qui sera fourni par les soins du comité cantonal vaudois des cours I. P. A.

Les moblots doivent s'inscrire auprès de leur directeur de section. Les sections fourniront des patrouilles de 3 moblots dont un chef. Chaque section pourra inscrire autant de patrouilles qu'elle le désirera.

Les directeurs de sections feront parvenir les inscriptions à M. le capitaine Cuendet, 64, avenue d'Echallens, à Lausanne.

* * *

Comme on le sait l'Etat de Genève a demandé à la Confédération de prendre à sa charge les frais se montant à fr. 112,000.— occasionnés par la levée des troupes à la suite des événements de novembre 1932. Il est probable que le Conseil fédéral proposera aux chambres d'accepter cette demande en se basant sur l'art. 16 de la charte nationale qui dit en effet que les frais seront supportés par le canton qui a requis l'assistance ou occasionné l'intervention, « à moins que l'Assemblée fédérale n'en décide autrement en considération de circonstances particulières ».

* * *

Le sous-marin Thame, de la flotte britannique, est donné comme le plus rapide du monde.

Il peut parcourir sans ravitaillement la moitié du tour de la terre. Il déplace 2,165 tonnes en surface et 2,680 en plongée. Sa longueur est de 105 mètres, sa largeur de 8 mètres 50. Il est mu par des moteurs Diesel, qui lui fournissent une puissance totale de 10,000 chevaux, et lui permettent d'atteindre, en surface, la vitesse de 22 nœuds 5.

L'armement de ce sous-marin se compose de: une pièce de 120 millimètres sous tourelle et six tubes lance-torpilles. Il peut plonger jusqu'à environ 120 mètres de profondeur. Il possède en outre deux vannes de sauvetage et une bouée téléphonique. Les deux moteurs ont chacun 10 cylindres de 0,5 m. de diamètre. A 400 tours ils permettent une vitesse de 24 nœuds. (Krassnaja Swesda.)

* * *

Les nouveaux avions torpilleurs, type Ripon, qui procéderont l'année dernière à d'intéressants essais aux environs de Londres, sont capables d'atteindre très rapidement une altitude notable. Ils sont armés d'une torpille spéciale pour avion, perfectionnée, du poids de 1000 kilogrammes. Le trinitrotoluo employé habituellement dans le chargement de ces sortes

d'engin a été remplacé par un explosif beaucoup plus efficace. Le lancement de la torpille, comme l'assure le « Naval and Military Record », n'a aucune influence sur la stabilité de l'avion et des dispositifs de lancements n'exigent pas de notable modification dans la construction habituelle des appareils. Ceux-ci, dénommés torpilleurs-bombardiers, sont en service avec la flotte de haute mer. Une escadrille de neuf appareils est stationnée à Singapour.

* * *

Le transport des mitrailleuses sur motocyclettes est assuré de façons très différentes suivant les armées. Dans les compagnies motocyclistes de l'armée américaine, par exemple, une mitrailleuse légère est fixée sur la roue avant de la motocyclette. Dans la « Allgemeine Schweizer Militär-Zeitung », une autre solution est proposée. Les deux servants de la mitrailleuse prennent place sur la motocyclette pendant que l'arme elle-même, son affût et ses munitions sont portés par une remorque à deux roues fixées sur la machine. Cette remorque est fixée à la roue arrière par un dispositif spécial. Elle est munie de bandages pleins. Elle peut porter 150 kilogrammes de charge utile, dont divers recharges et 25 litres de benzine.

(Militär. Wochenblatt.)

* * *

L'aviation anglaise a fait construire des parachutes spéciaux, pour l'envoi à terre de matériaux, de vivres ou de munitions, qui ne s'ouvrent que quelques mètres avant de toucher terre. Au moyen de ces parachutes, les matériaux lancés, par suite de la grande vitesse de chute, ne peuvent subir de fortes déviations dues à la vitesse du vent. D'autre part, l'ouverture du parachute à faible distance du sol produit un effet de frein qui permet aux objets de se poser légèrement sur le sol.

Dans l'Inde, pour assurer le ravitaillement des colonnes en marche et des détachements préposés à la garde des frontières, le matériel est rassemblé dans des récipients ad hoc munis de parachutes de dimensions diverses, d'après le poids du matériel à lancer (4 mètres de diamètre jusqu'à 40 kilogrammes, 6 mètres jusqu'à 75 kilogrammes); la vitesse de chute est de 8 mètres à la seconde.

Le ravitaillement par avion des troupes en marche rend inutile le maintien de longues lignes de communications en terrain difficile.

Un système analogue a été étudié en Allemagne, avec cette différence que l'avion qui vient d'abandonner une charge peut en saisir une autre, sur le sol, au moyen d'une ancre fixée à un câble.

(Deutsche Wehr.)



Rekrutenschulen.

Infanterie:

3. Division vom 6. Sept. bis 11. Nov., Bern und Thun.
 4. » vom 6. Sept. bis 11. Nov., Liestal und Aarau.
 5. » vom 6. Sept. bis 11. Nov., Bellinzona u. Mte. Ceneri.
 6. » vom 6. Sept. bis 11. Nov., Chur und Wallenstadt.
- Büchsenmacher Mitr.-Einheiten 5. und 6. Div. vom 6. Sept. bis 16. Oktober, Bellinzona und Wallenstadt.
- Fachausbildung vom 16. Oktober bis 11. November, Bern W.F. Trompeter und Tambouren 3., 4., 5. und 6. Div. vom 6. Sept. bis 11. November, Bern.
- Verpflegungstruppe. R.S. für Bäcker vom 4. September bis 4. November, Thun.

Offiziersschulen.

- Verpflegungstruppe vom 11. September bis 11. November, Thun. Motorwagentruppe vom 3. September bis 4. November, Thun.

Unteroffiziersschulen.

- Spezialkurs für Bataillons-Büchsenmacher vom 4. bis 16. Sept., Bern W.F.

Wiederholungskurse.

1. Division: F.Btr. 5 vom 13. bis 28. September (Art.-Offiziers-Schule Bière).
- F.Btr. 15 vom 27. September bis 12. Oktober (Art.-Of.-Schule Bière).
3. Division: Kp. VI/89 vom 11. bis 23. September.
- Frd.-Mitr.-Abt. 3 vom 25. September bis 7. Okt.
- Geb.-Btr. 7 vom 25. September bis 10. Oktober.
- Geb.-Btr. 3 vom 21. September bis 6. Oktober.
- Geb.-San.-Abt. 13 vom 11. bis 23. September.

4. Division: I.-Br. 11 vom 11. bis 23. September.
- I.-Br. 12 vom 11. bis 23. September.
- Rdf.-Kpn. 4 und 24 vom 11. bis 23. September.
- Frd.-Mitr.-Abt. 4 vom 11. bis 23. September.
- Drag.-Abt. 4 vom 11. bis 23. September.
- F.-Art.-R. 7 vom 8. bis 23. September.
- F.-Art.-R. 8 vom 8. bis 23. September.
- Tg.-Kp. 4 vom 11. bis 23. September.
- Geb.-San.-Kpn. I, II, III/14 vom 14. bis 26. Sept.
- Vpf.-Kpn. I, II/4 vom 11. bis 23. September.

5. Division: I.-Br. 13 vom 25. September bis 7. Oktober.
- I.-Br. 14 vom 25. September bis 7. Oktober.
- Geb.-I.-R. 30 vom 11. bis 23. September.
- Rdf.-Kpn. 5 und 25 vom 25. Sept. bis 7. Oktober.
- Frd.-Mitr.-Abt. 5 vom 25. Sept. bis 7. Oktober.
- Drag.-Abt. 5 vom 25. September bis 7. Oktober.
- F.-Art.-R. 9 vom 22. September bis 7. Oktober.
- F.-Art.-R. 10 vom 22. September bis 7. Oktober.
- Art.-Beob.-Kp. 5 vom 22. September bis 7. Oktober.
- Sap.-Kpn. I, II, III/5 vom 25. Sept. bis 7. Oktober.
- Tg.-Kp. 5 vom 25. September bis 7. Oktober.
- San.-Kp. I/5 vom 28. September bis 10. Oktober.
- Vpf.-Kpn. I, II/5 vom 25. Sept. bis 7. Oktober.

- Festungsbesetzungen:** Fest.-Art.-Abt. 1 vom 1. bis 16. Sept.
- Geb.-Mitr.-Abt. 1 vom 11. bis 23. September.
- Fest.-Art.-Abt. 3 vom 22. September bis 7. Okt.
- Fest.-Art.-Kp. 15 vom 22. September bis 7. Okt.
- Schw. Mot.-Kan.-Abt. 10 vom 8. bis 23. September.
- Btr. 92 vom 8. bis 23. September.
- Btr. 93 vom 8. bis 23. September.
- Geb.-Scheinw.-Kp. 5 vom 11. bis 26. September.
- Geb.-Tg.-Kp. 18 vom 11. bis 23. September.
- Vpf.-Kp. 8 vom 11. bis 23. September.

- Armeetruppen:** Rdf.-Abt. 2 vom 25. September bis 7. Oktober.
- Kav.-Br. 2 vom 25. September bis 7. Oktober.
- Drag.-R. 5 vom 11. bis 23. September.
- Schw. Mot.-Kan.-Btr. 5 vom 27. Sept. bis 12. Okt.
- Schw. Art.-R. 4 vom 22. September bis 7. Oktober.
- Funker-Rep.-Zug vom 25. Sept. bis 7. Oktober.
- Flieger-Kp. 12 vom 26. September bis 11. Oktober.
- Jagd-Flieger-Kpn. 17 und 18 vom 26. September bis 11. Oktober.
- Flieger-Abt. 1 vom 11. bis 26. September.
- Bäcker-Kp. 5 vom 11. bis 23. September.
- Bäcker-Kp. 7 vom 25. September bis 7. Oktober.

Landwehr.

3. Division: Kp. III/118 vom 11. bis 23. September.
 - Kp. V/118 vom 18. bis 30. September.
 5. Division: Rdf.-Kp. 25 vom 25. September bis 7. Oktober.
 6. Division: Geb.-I.-R. 55 vom 25. September bis 7. Oktober.
- Festungsbesetzungen:** Fest.-Art.-Abt. 1 (Kpn. 1, 2, 3) vom 1. bis 13. September.
- Geb.-I.-R. 47 (Bat. 119, 120) vom 11. bis 23. Sept.
- Fest.-Art.-Abt. 3 (Kpn. 6, 7) vom 22. September bis 4. Oktober.
- Fest.-Art.-Kp. 15 vom 22. Sept. bis 4. Oktober.
- Schw. Mot.-Kan.-Abt. 10 (Btr. 19, 20) vom 8. bis 20. September.
- Btr. 92 vom 8. bis 20. September.
- Btr. 93 vom 8. bis 20. September.
- Geb.-Scheinw.-Kp. 5 vom 11. bis 23. September.
- Vpf.-Kp. 8 vom 11. bis 23. September.

- Armeetruppen:** Funker-Rep.-Zug. vom 25. Sept. bis 7. Oktober.



Assemblée des délégués de l'ASSO

14 juillet 1933 à l'Hôtel de l'Arquebuse, Genève

Selon les statuts, nos assemblées de délégués ont lieu ordinairement en mai, sauf toutefois pour les années des JSSO pendant lesquelles elles se tiennent en même temps et au même endroit que les Journées. Dans ce cas, à la place de l'assemblée des délégués de mai a lieu une conférence des présidents destinée à décharger un peu l'assemblée générale. Cette façon de faire prévue par les nouveaux statuts a fait ses preuves pour la première fois: elle a en effet permis,